



Règlement de l'exposition photo : ZOOM SUR LA VILLE

1. **Objet de l'exposition** : chaque Montesquivien fait partager sa photo préférée aux habitants de Montesquieu-Volvestre.
2. **Date de l'exposition** pour l'année 2020 à partir du 7 novembre 2020.
3. **Lieux d'exposition** : le samedi 7/11/2020 sous la halle, puis à partir du 16/11/2020 à la maison des associations, 3, rue du Moulin.
4. **Le thème** pour l'édition 2020 est **Parcs et Jardins de Montesquieu-Volvestre**.
5. **Les participants** peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales (association, classe, institution, ...). Les mineurs devront fournir une autorisation parentale et resteront sous la responsabilité de ces derniers. Chaque participant déclare être l'auteur et le propriétaire de la photographie avec laquelle il participe.
6. La photo doit être **récente** (moins de 5 ans).
7. Seules les photos qui respectent **le thème** seront retenues par la commission.
8. **Une seule** photo par participant sera acceptée.
9. Les photos sont destinées à être montrées à **tout public**. La commission peut décider de ne pas montrer des photos pouvant heurter certaines personnes.
10. Les participants reconnaissent s'être assurés de **l'autorisation** des personnes figurant sur les photos, et qu'ils sont autorisés à photographier le sujet choisi. (Une personne dans une foule ou représentée de dos ou de très loin n'est pas considérée comme identifiable).
11. **Identification des photos**
 - La photo remise sur **papier** prête à être exposée devra porter au verso son titre, le nom, l'adresse et le n° de téléphone de l'auteur ainsi que sa signature et la mention : « j'ai pris connaissance du règlement et je l'accepte »
 - La photo remise sous forme de **fichier numérique format JPEG**, devra être accompagnée d'un message comportant son titre, le nom, l'adresse et le n° de téléphone de l'auteur ainsi que sa signature et la mention : « j'ai pris connaissance du règlement et je l'accepte »

Le tirage papier sera offert par la mairie.

Sans identification la photo sera exposée de façon anonyme

12. Les photos seront déposées à la mairie de Montesquieu-Volvestre entre le 1/10/2020 et le 25/10/2020, 3, *place de l'Hôtel de Ville* ou envoyée par courriel à serviceculture@mairiemontesquieu.fr
13. Les photos sont remises à titre **gracieux** à la mairie qui pourra les utiliser à d'autres fins (Publication presse papier ou internet, reproduction sur tout support, exposition, manifestation...) avec modification technique éventuelle.
14. Les lieux d'exposition n'étant pas surveillés, la mairie ne pourra être tenue responsable de la dégradation et de la disparition des objets confiés par les exposants.
15. Les participants fournissant un fichier numérique doivent s'assurer que la définition garantira une bonne qualité d'image à l'agrandissement. Il est conseillé d'utiliser un appareil de prise de vue de bonne qualité.
16. Restitution des photos : les participants pourront récupérer les photos à la mairie une semaine après la fin de l'exposition. Seules pourront être rendues les photos parfaitement identifiées.

Organisateur : Mairie de Montesquieu-Volvestre